



Réf. Farde e-Assemblées : 2254350

N° OJ : 186

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/07/2019

Objet : Mme Myriam ZWEMMER.- "Budget Participatif 2018".- Convention.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la décision du Collège du 10 janvier 2019 d'octroyer un subside de 25.000,00 EUR à Madame Myriam ZWEMMER, rue du Mont Saint-Alban 61 à 1020 Bruxelles pour le projet "Le mieux vivre des plus démunis" qui a été retenu dans le cadre du "Budget Participatif 2018", sous réserve de la signature d'une convention entre la Ville et Madame Myriam ZWEMMER et de l'établissement d'une déclaration de créance;

Vu la décision du Conseil Communal du 14 janvier 2019 d'octroyer un subside de 25.000,00 EUR pour le projet intitulé « Le mieux vivre des plus démunis » porté par Madame Myriam ZWEMMER, 61, rue du Mont Saint-Alban, 1020 Bruxelles, dans le cadre du Budget Participatif 2018.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique. – Le texte de la convention qui lie la Ville et Madame Myriam Zwemmer dans le cadre du "Budget Participatif 2018" est adopté.

Annexes :

[Décision Collège \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Décision Conseil \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Convention version en français \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)